

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

83/76 du 8/10/1983
DECRET N° MTPS.DGTFP.DFP/

Portant intégration et nomination de
Monsieur BOUYIKA Paul, dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des Ser-
vices Techniques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ I S : :

D.G.E.

D.C.F.

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la
Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des cadres de
la catégorie AI des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diver-
ses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies
des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fon-
ctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la ré-
vocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans les-
quelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires
stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégre-
tions, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les disposi-
tions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des
fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du
Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Con-
seil des Ministres ;
(/u l'arrêté n° 5557/MEN-UN.M.NG. du 13.8.1981 portant création du Diplôme
d'Ingénieur de Développement Rural en Cycle Long de l'Institut de Développement Ru-
ral ;
(/u la lettre n° 0538/D.L.F/S.FP du 19 Mai 1983, du Directeur des Affaires
Administratives et Financières, du Secrétariat Général à l'Agriculture et à l'Élevage,
transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 susvisé, Monsieur BOUYIKA Paul, né vers 1956 à Vouloumamba, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural, (Session du 31 Mars 1983), obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 8 Octobre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marcus MOUMBENG.

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.

IMPLICATIONS :

JORPC	1
DCTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.G.E.	3
D.C.F.	1
N.A.E.	2
S.G.A.E.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2/-